



Conseils
de Talent(s)
MAESTRIUM
Managers de Talent(s)

Webinar

Responsabilité Sociétale des Entreprises : compliance versus levier de performance ?

Jeudi 29 février 2024

Avec la participation de :

EthiFinance



LES INTERVENANTS



Emmanuel DE LA VILLE
Fondateur

EthiFinance



Catherine PHIN
Consultante RSE

MAESTRIUM
Managers de Talent(s)



Charles CAPPE
Directeur associé

MAESTRIUM
Managers de Talent(s)



Philippe BERTON
Associé

MAESTRIUM
Managers de Talent(s)

1. Panorama des réglementations

- L'union européenne se prépare pour la transition vers la neutralité carbone en 2050 (green deal)
- Taxonomie européenne - règlement (UE) 2020/852
- Sustainable finance disclosure regulation (SFDR)
- Corporate sustainability reporting directive (CSRD)

2. Notations ESG

- Raisons de la croissance de la notation ESG
- Les 4 grands thèmes de la notation ESG
- Focus sur l'importance des controverses

L'UNION EUROPÉENNE SE PRÉPARE POUR LA TRANSITION VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 (GREEN DEAL)

- Pour 2030 l'UE cherche, entre autres, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins **55%** (vs 1990)
- **260** milliards d'euros par an = écart d'investissements nécessaires pour atteindre cet objectif
- Le **Plan d'Action pour la Finance Durable**, lancé par la Commission Européenne le 8 mars 2018 établit une **feuille de route** pour encourager le secteur privé à mieux intégrer les exigences de durabilité dans ses investissements et à accroître sa part d'investissements verts et durables.

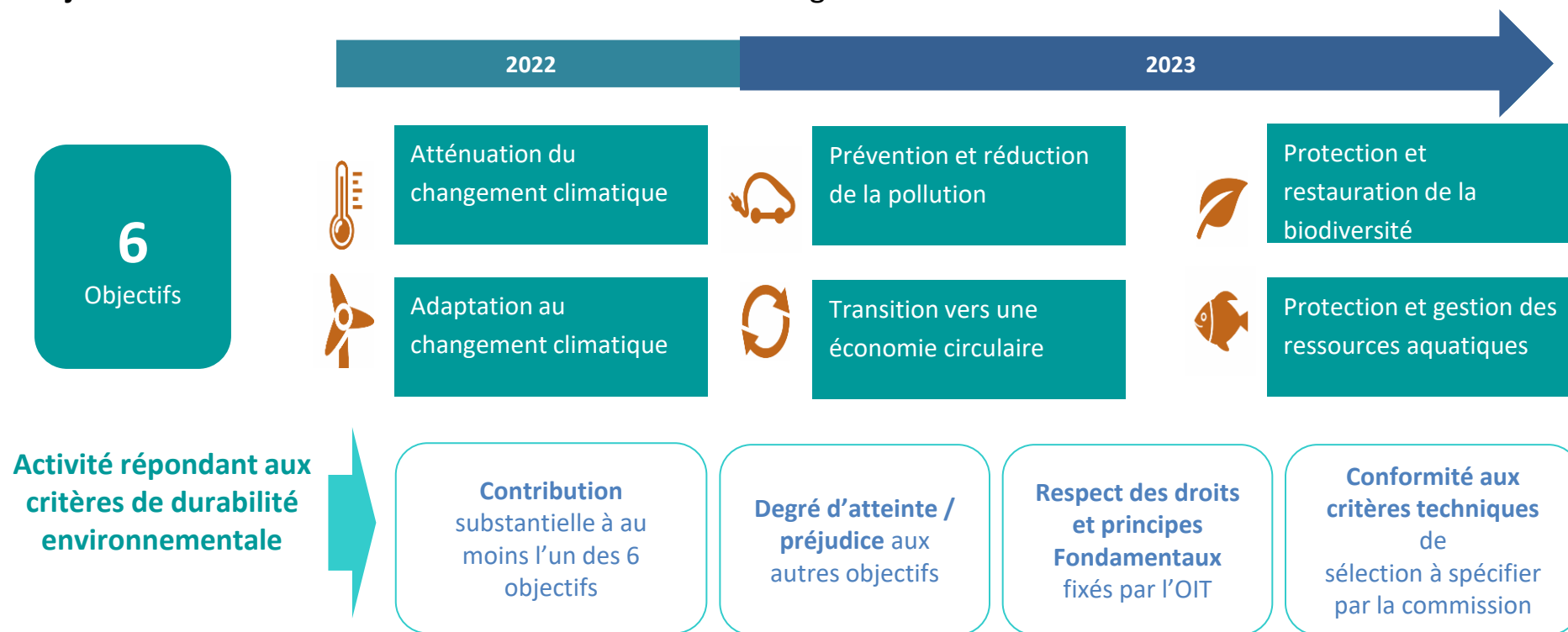




Le règlement établit les **critères** permettant de déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental afin de **déterminer son degré de durabilité environnementale**.

Classification des activités durables pour orienter les flux de trésorerie.

6 objectifs afin d'harmoniser les critères déterminant le degré de durabilité environnementale



Évaluation du chiffre d'affaires 2020 du Groupe SUEZ intégré à la Taxonomie européenne



Chiffre d'affaires SUEZ intégré à la Taxonomie européenne

74 %

65 % Chiffre d'affaires 2020 éligible à l'atténuation du changement climatique

9 % Chiffre d'affaires 2020 admissible au titre des articles 11 à 15 du Règlement Taxonomie



18 % Chiffre d'affaires non défini dans le référentiel

8 % Chiffre d'affaires exclu du référentiel

Renforcer la transparence de la publication des informations en matière de durabilité

Des règles harmonisées de communication relative au développement durable

Intégration dans les processus d'investissement des **risques de durabilité** (« *outside in* »)

Prise en compte dans les processus d'investissement des **incidences négatives en matière de durabilité** (« *inside out* »)

Des exigences de transparence, au niveau des entités et des produits

Sur les **sites internet**

Dans la **documentation pré contractuelle** des produits & services

Dans les **rapports périodiques**

Un large périmètre d'application

Acteurs des marchés financiers

Conseillers financiers

Rapport de durabilité visant la transparence d'informations comparables et fiables sur la performance durable des organisations

Deux notions clefs:

La double
matérialité

Les critères ESG
encadrés par les
normes ESRS

Des exigences :

Données ESG harmonisées

Meilleur suivi de la performance
extra-financière

Vérification par un OTI

Un plus large périmètre d'application

> 50 000 entreprises
concernées en UE

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

Vue d'Ensemble

Qui est concerné ?

- Qui doit se conformer ?
- Toutes les entreprises **cotées en bourse** (si 2 des critères : CA>€700K, >10 salariés, Bilan>350K)
- Toutes les entités dépassant au moins 2 des critères suivants :
 - 25 millions d'euros de bilan
 - 50 millions d'euros de chiffre d'affaires
 - 250 salariés

À partir de quand ?

- **Calendrier :**
- 1^{er} janvier **2024** pour les 11.000 entreprises déjà concernées par la NFRD (500 salariés et dépassant 25 M€ de total bilan et/ou 50 M€ de CA) avec publication du 1^{er} rapport en 2025
- 1er Janvier **2025** pour les entreprises de plus de 250 salariés (dépassant 25 M€ de total bilan et/ou 50 M€ de CA avec publication du 1er rapport en 2026
- 1er janvier **2026** pour les PME cotées de moins de 250 salariés
- 1er janvier **2028** pour les entreprises non européennes réalisant au moins 150 M€ de CA sur le marché européen


Quelles données ?

- **Nouveautés introduites :**
- **Vérification :** exige l'audit (assurance) des informations communiquées
- **Niveau de détail plus élevé :** tout est écrit (86 DR Disclosure Requirements, 1.100 Data points : un tiers quanti et 2/3 quali)
- **Marquage numérique :** exige des entreprises qu'elles "marquent" numériquement les informations communiquées (portail unique, données codées)

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

Normes techniques

Le contenu des futurs rapports de durabilité répondant à la **CSRD** est encadré par les **ESRS** (European Sustainability Reporting Standards) dont un premier projet a été proposé en nov.2022 par l'**EFRAG** (European Financial Reporting Advisory Group) à la Commission Européenne et un second en juin 2023.

 CSRD 12 sustainability matters	Cross-cutting issues	<ul style="list-style-type: none">• ESRS 1 – General requirements• ESRS 2 – General disclosures
	Environmental issues	<ul style="list-style-type: none">• ESRS E1 – Climate change• ESRS E2 – Pollution• ESRS E3 – Water and marine resources• ESRS E4 – Biodiversity and ecosystems• ESRS E5 – Resource use and circular economy
	Social issues	<ul style="list-style-type: none">• ESRS S1 – Own workforce• ESRS S2 – Workers in the value chain• ESRS S3 – Affected communities• ESRS S4 – Consumers and end-users
	Governance	<ul style="list-style-type: none">• ESRS G1 – Business conduct

1. Panorama des réglementations

- L'union européenne se prépare pour la transition vers la neutralité carbone en 2050 (green deal)
- Taxonomie européenne - règlement (UE) 2020/852
- Sustainable finance disclosure regulation (SFDR)
- Corporate sustainability reporting directive (CSRD)

2. Notations ESG

- **Raisons de la croissance de la notation ESG**
- **Les 4 grands thèmes de la notation ESG**
- **Focus sur l'importance des controverses**



Politiques



Systemes



Performance



Environnement

- Politique environnementale & système de management
- Energy and GES
- Gestion de l'eau, de l'air, du sol et des déchets
- Biodiversité

Social

- Politique des ressources humaines
- Conditions de travail
- Développement des compétences
- Égalité des chances
- Santé & sécurité au travail

Gouvernance

- Dilution des actionnaires minoritaires
- Composition et fonctionnement des instances de gouvernance
- Rémunération des dirigeants & administrateurs
- Éthique des affaires
- Politique RSE, DPEF

Parties prenantes externes

- Relations avec les fournisseurs
- Relations avec les clients et la société civile
- Cybersécurité



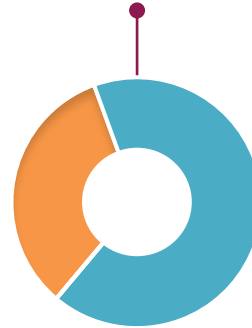
Impact sur les parties prenantes

- Volume de parties prenantes touchées
- Intensité de l'impact



Impact sur l'entreprise

- Impact financier / opérationnel
- Impact réputationnel



Niveau de responsabilité

- Impact légal
- Niveau d'implication (groupe, filiale, fournisseurs, etc.)

La **réponse de l'entreprise à la controverse** est prise en compte pour les controverses et influence l'évolution du scoring dans le temps.

Merci de votre participation !

Emmanuel DE LA VILLE

ETHIFINANCE, Fondateur

 emmanuel.delaville.ext@ethifinance.com

 06 84 30 53 65

Catherine PHIN

MAESTRIUM, Consultante RSE

 catherine.phin@maestrium.fr

 06 22 81 54 75

SUIVEZ

MAESTRIUM

Managers de Talent(s)

 YouTube

 LinkedIn



**Conseils
de Talent(s)
MAESTRIUM**
Managers de Talent(s)

Prochain Webinar

« La puissance de l'intelligence collective au service de l'entreprise »

Jeudi 21 mars 2024
8h30 – 9h30

